



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-057	Subventions Mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre d'urgence du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption – Demande de subvention auprès de la DRAC
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Lambesc présente des désordres structurels significatifs, susceptible de compromettre sa stabilité et sa conservation à court terme.

Afin de disposer d'un état des lieux précis, la commune a missionné le cabinet Architecture et Héritage pour réaliser un diagnostic complet, comprenant :

- l'analyse des désordres et des déformations constatés,
- l'étude de leur évolution dans le temps
- la formulation de préconisations en matière de mesures conservatoires d'urgence et de renforcement structurel définitif.

Cette mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre est estimée à environ **36 550,20 € HT** soit 43 860,24 € TTC et peut bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 50% dans le cadre du dispositif « Etudes et travaux sur monuments historiques ».

A cet effet, un dossier de subvention a été déposé en ligne sous le numéro 21402991.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DRAC	Etudes et travaux sur monuments historiques	50%	18 275,10 €
LAMBESC	Autofinancement communal	50%	18 275,10 €
MONTANT TOTAL DU PROJET HT		100%	36 550,20 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'approuver la mission de diagnostic et maîtrise d'œuvre d'urgence d'un montant de 36 550,20 € HT pour le clocher de l'église Notre Dame de l'assomption
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,



Bernard RAMOND